L'UE et l'Otan veulent accélérer la mise en place de boucliers anti-drones et anti-aériens face aux provocations russes répétées. Entre coûts d'interception faramineux, déficit capacitaire et risques d'escalade, l'Europe cherche la bonne réponse.

Sous pression, l'Otan et l'UE sont-elles en mesure de faire face aux intrusions russes?

Jean Marsia, Domenico Rossetti di Valdalbero et François Mennerat

Union des fédéralistes européens

L'Union européenne (UE) et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan) annoncent vouloir accélérer le déploiement de systèmes de lutte contre les avions de combat et les drones russes qui violent de plus en plus fréquemment l'espace aérien des États européens. De son côté, le Président russe, Vladimir Poutine, continue d'accuser les Européens d'alimenter le conflit en Ukraine, d'empêcher son règlement et de favoriser une escalade permanente.

Aujourd'hui, la Russie occupe 115.000 km², soit 19% du territoire de l'Ukraine. Vladimir Poutine semble considérer que les membres de l'Otan et de l'UE ne se sacrifieront pas au profit de l'Ukraine, même si le président américain Donald Trump semble se rapprocher de Kiev, qui reçoit à présent des renseignements pour les frappes à longue portée contre les infrastructures énergétiques de Moscou. Ces attaques privent ainsi la Russie de ressources essentielles pour combattre l'Ukraine et générer des revenus. De fait, en quelques mois, les drones ukrainiens ont réduit de 38% la capacité de raffinage russe.

Des intrusions dans l'UE qui se poursuivent

Le 10 septembre 2025, la Russie aurait envoyé 92 drones vers la Pologne, mais la plupart ont été abattus par l'Ukraine. L'Otan a fait décoller des avions qui coûtent entre 20.000 et 40.000 euros par heure de vol et tirent des missiles qui valent 1 million d'euros, alors que les drones russes retrouvés ne coûtent qu'entre 2.000 et 3.000 dollars.

Le 13 septembre, la Roumanie a signalé la violation de son espace aérien par un drone russe. Les chasseurs F-16 roumains ont escorté l'engin qui a survolé l'est du pays pendant environ 50 minutes, puis a disparu.

Le 19 septembre, trois avions MiG-31 russes ont violé de peu l'espace aérien estonien au-dessus du golfe de Finlande pendant 12 minutes. L'Italie, qui assurait la police du ciel balte, mais aussi la Suède et la Finlande, ont fait décoller des appareils pour intercepter les trois intrus.

Les 27 et 28 septembre, des drones ont survolé des bases militaires et des aéroports au Danemark, ce qui a conduit la France, l'Allemagne et la Suède à lui fournir des systèmes de lutte contre les drones, afin de renforcer la sécurité lors de la réunion du Conseil européen informel de Copenhague des 1er et 2 octobre.

Le 2 octobre, l'aéroport de Munich a été paralysé par un survol de drones, perturbant l'Oktoberfest et la commémoration, le 3 octobre, des 35 ans de la réunification.

Début octobre, en Belgique, une quinzaine de drones ont été détectés par la police locale au-dessus du camp militaire d'Elsenborn. Plusieurs drones suspects ont survolé, par la suite, la base militaire de Marche-en-Famenne tandis que la base militaire de Kleine-Brogel, dans le Limbourg, elle, a été survolée à plusieurs reprises par des drones ce week-end.

Au total, des incidents ont ainsi été signalés en Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, France, Allemagne et Belgique.

Le 12 septembre 2025, à la suite de l'incursion de drones russes en Pologne, l'Otan a lancé l'opération Eastern Sentry, afin de renforcer ses défenses aériennes de l'Arctique à la Méditerranée, grâce au déploiement de systèmes d'armes britanniques, danois, français et allemands. Elle a étendu ainsi l'opération Baltic Sentry, qui visait, depuis le sommet des Alliés riverains de la mer Baltique du 14 janvier 2025, à renforcer la protection des infrastructures critiques, dont les câbles électriques et de télécommunications en mer Baltique, au moyen de frégates et d'avions de patrouille maritime.

L'Otan estime qu'elle est prête à se défendre contre de futures incursions russes impliquant des missiles, des avions ou tout autre moyen. Cependant, en juillet 2025, le secrétaire général de l'Otan, Mark Rutte, estimait que l'Alliance devait augmenter de 400% ses capacités de défense aérienne et antimissile.

Comme les États membres de l'Otan décident individuellement d'acheter leurs systèmes de défense aérienne, la question se pose de savoir si ces systèmes peuvent être intégrés dans une défense commune. Selon le général Ben Hodges, ancien commandant de l'armée américaine en Europe, l'Otan n'est pas préparée à faire face à des frappes quotidiennes de centaines de drones russes. À cet égard, Moscou estime que les Américains ne vont pas réagir à ses incursions illégales dans l'espace aérien de l'Otan et de l'UE.

Un mur anti-drones européen, mais pas que...

Dans ce contexte, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, insiste pour que l'Europe puisse détecter les incursions étrangères et intercepter les menaces, allant du simple brouillage à la destruction des drones.

Les conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2025 sont claires: l'UE doit «se concentrer sur des projets concrets visant à renforcer les efforts conjoints déployés par les États membres pour accroître leurs capacités anti-drones et de défense aérienne, de manière coordonnée, notamment en tirant pleinement parti des instruments Safe (Security Action for Europe) et Edip (European Defence Industry Programme)». L'UE devrait ainsi constituer un mur anti-drones, un réseau de surveillance du flanc oriental, un bouclier de défense aérienne et un bouclier spatial de défense. Cela implique, notamment, l'acquisition de systèmes de brouillage et de drones intercepteurs, qui nécessitent des opérateurs en nombre suffisant.

> Selon le général Ben Hodges, ancien commandant de l'armée américaine en Europe, l'Otan n'est pas préparée à faire face à des frappes quotidiennes de centaines de drones russes.

La défense aérienne devrait comporter des radars et des capteurs acoustiques, qui permettront d'identifier et de caractériser une manœuvre suspecte. La fusion des données acquises par ces radars et ces capteurs acoustiques au sein d'un poste de commandement européen constitue l'un des principaux défis techniques. Cela devra se faire en étroite collaboration entre l'UE et l'Otan.

Plus la guerre hybride menée par la Russie s'intensifie en Europe, plus les dirigeants de l'UE devraient s'entendre et prendre leurs responsabilités. Ils ont exprimé, certes, leurs inquiétudes face aux violations répétées de leur espace aérien par des drones survolant les aéroports et les bases militaires européens, et par des avions de combat russes violant leurs frontières, mais ils restent incertains quant à la manière de réagir. Les abattre? Les escorter hors de l'espace aérien? Les ignorer?

«Il n'est pas trop tard, mais il est temps»

Le nombre élevé de participants aux Sommets européens (27 États membres de l'UE plus 20 autres pays de la Communauté politique européenne) n'aide pas à faire primer le bien commun européen sur les intérêts particuliers des États nationaux. Il serait pourtant indispensable pour que l'Europe puisse exister géopolitiquement dans «un monde de brutes» (référence au titre d'un ouvrage d'Enrico Letta, NDLR).

Il faut stimuler une avant-garde d'États membres volontaires pour qu'elle devienne un État fédéral, ce qui aiderait à mettre fin aux doublons dans les capacités de défense. Ceux-ci mobilisent les ressources qui pourraient être mises en commun afin de combler les lacunes qui existent par ailleurs en matière de défense.

Cela passe par la rédaction et l'adoption d'une Constitution fédérale par une Assemblée européenne élue. Le Parlement européen existe, mais il n'exerce qu'une faible partie des attributions d'une classique Chambre des représentants. Comme le disait Paul-Henri Spaak pour dénoncer la politique de l'Union soviétique le 28 septembre 1948 aux Nations unies: «Il n'est pas trop tard, mais il est temps.»

Les experts

Maxime Vanderstraeten, Clara Louski *Avocats chez NautaDutilh*

Bâtiments neufs «zéro émission»: l'échéance se fait plus pressante

Bâtiments à émissions nulles, déploiement de l'énergie solaire, mobilité durable... L'Union européenne redessine l'avenir de son parc immobilier et place les pouvoirs publics en première ligne.

Face à un constat alarmant – les bâtiments représentent 40% de la consommation énergétique finale de l'Union européenne (UE) et 36% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie –, l'UE a décidé d'agir sur le parc immobilier situé sur son territoire, dont 75% est inefficace sur le plan énergétique. C'est dans ce contexte que le Parlement européen et le Conseil ont adopté, en avril 2024, une nouvelle directive (2024/1275) sur la performance énergétique des bâtiments. Cette directive revient aujourd'hui sur le devant de la scène, car le temps presse: les États membres, dont la Belgique, doivent impérativement transposer ce texte en droit national d'ici au 29 mai 2026. Pour les accompagner dans cet exercice, la Commission européenne a rédigé une série d'orientations.

Selon le législateur européen, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments passe d'abord par le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments occupés ou appartenant à des organismes publics.

Concrètement, la nouvelle directive 2024/1275 prévoit que les bâtiments neufs construits à compter du 1er janvier 2030 devront être à émissions nulles, c'est-à-dire ne pas être à l'origine d'émissions de carbone sur site provenant de combustibles fossiles. Cette exigence est avancée au 1er janvier 2028 pour les bâtiments neufs appartenant à des organismes publics. Et lorsque ces mêmes organismes publics envisageront d'occuper un bâtiment neuf dont ils ne sont pas propriétaires, ils devront veiller à ce que le bâtiment soit un bâtiment à émissions nulles.

Énergie solaire dans les bâtiments

Afin d'atteindre son objectif ambitieux, l'Union européenne entend favoriser le recours à l'énergie solaire. La directive prévoit ainsi que les États membres veillent au déploiement d'installations d'énergie solaire appropriées, si elles conviennent techniquement et sont économiquement et fonctionnellement réalisables. À nouveau, le législateur européen fixe plusieurs échéances.

Le rôle d'exemple joué par les pouvoirs publics s'étend également au développement de l'énergie solaire et à la mise en place d'infrastructures favorisant une mobilité durable.

En effet, la directive 2024/1275 impose aux États membres d'y veiller selon un calendrier très précis: d'ici au 31 décembre 2026, sur tous les bâtiments neufs publics et non résidentiels dont la surface de plancher utile dépasse 250 m²; puis, sur les bâtiments publics existants dépassant 2.000 m² d'ici au 31 décembre 2027, 750 m² d'ici au 31 décembre 2028, et 250 m² d'ici au 31 décembre 2030. La directive 2024/1275 prévoit aussi la création d'une infrastructure permettant une mobilité durable, c'est-à-dire notamment le développement de points de recharge pour véhicules électriques. Les États membres doivent ainsi garantir un nombre minimal de points de recharge selon le type de bâtiment et le nombre de places de stationnement. La directive prévoit que, pour les bâtiments appartenant à des organismes publics ou occupés par des organismes publics, les États membres assurent, pour le 1er janvier 2033 au plus tard, l'installation de précâblage d'au moins 50% des emplacements de stationnement pour voiture. Pour y parvenir, la directive européenne impose aux États membres de simplifier les procédures d'autorisation pour l'installation de bornes de recharge dans les bâtiments.

> Une question demeure évidemment centrale: comment financer cette transformation du parc immobilier?

Une question demeure évidemment centrale: comment financer cette transformation du parc immobilier? L'avenir nous le dira puisque les États membres sont tenus de mettre en place un financement approprié et des mesures de soutien. À l'échelle de l'Union, cette problématique est également prise en compte: la Commission européenne prépare actuellement un acte délégué visant à accroître les volumes de prêts destinés aux rénovations énergétiques.